

# COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

## PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 3 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 03 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 29 JUIN 2020, s'est rassemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

#### **Étaient présents :**

Mme BERNARD, Mme BOUTEILLE, M. CAHU, Mme CHANCERELLE, Mme CHAOUI-EL OUASDI, Mme CORDON, Mme CORREA, M. COSSON, Mme DE LA SERRE, Mme DEMBLON-POLLET, M. D'ESTAINOT, M. ELIZAGOYEN, M. GABRIEL, Mme GARRY, Mme GENOVESI, M. GODON, M. GOMEZ, M. GUINÉE, Mme HALIPRÉ, Mme HAMZA, Mme HUMMLER-REAUD, M. INDJIAN, Mme JAMBON, M. JEANMAIRE, Mme JOLY, Mme KEMPF, M. LE CLEC'H, Mme MAYET, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme MONOT, M. MORIN, M. NABEDRYK, M. OLLIER, Mme PAPONNAUD, M. PARDIGON, M. PASADAS, M. PERRIN, M. POIZAT, M. REDIER, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme ROUBINET, M. RUFFAT, M. SGARD, M. TABIT, M. TEMGHARI, Mme THIERRY, M. TROTIN.

#### **Excusés représentés :**

M. DRUT (pouvoir à M. OLLIER).

#### **Absents :**

Mme GIBERT.

\*\*\*\*\*

Madame Martine JAMBON, doyenne du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h00 et demande à Kilien MESSAÏ DE BOISSARD, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Kilien MESSAÏ DE BOISSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## N° 49 - Election du Maire.

### INTERVENTIONS

#### Mme JAMBON

INVITE les Conseillers municipaux qui le souhaitent à déposer leur candidature ou à proposer la candidature d'un autre.

#### Mme BOUTEILLE

PROPOSE la candidature de M. OLLIER.

#### M. INDJIAN

PROPOSE la candidature de M. POIZAT

#### M. JEANMAIRE

PROPOSE sa candidature.

#### *1<sup>er</sup> tour du scrutin :*

- *Nombre de bulletins : 48*
- *Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0*
- *Nombre de suffrages exprimés : 48*
- *Majorité absolue : 24*

#### *ONT OBTENU :*

- *Monsieur OLLIER : 36 voix*
- *Monsieur JEANMAIRE : 7 voix*
- *Monsieur POIZAT : 5 voix*

*Monsieur Patrick OLLIER ayant obtenu la majorité absolue des voix, il a été proclamé Maire de Rueil-Malmaison.*

### INTERVENTIONS

#### M. LE MAIRE

DIT que l'expérience n'exclue pas l'émotion et que remporter cette élection lui procure beaucoup de bonheur.

EXPLIQUE que cette victoire incarne un nouvel espoir pour Rueil avec une liste rajeunie.

REMERCIE Madame Martine JAMBON pour avoir présidé la séance en tant que doyenne et lui réitère le respect qu'il a pour elle.

FELICITE les divers membres de l'opposition pour la campagne qu'ils ont menée.

INDIQUE que malgré une forte abstention due au COVID-19, sa liste a pu remporter les élections de manière démocratique.

DIT qu'il faut tirer plusieurs enseignements suite à cette crise du COVID-19 et en premier lieu remercier les personnes qui ont été présentes autour de lui à la Mairie ainsi que les Rueillois et Rueilloise qui se sont mobilisés à travers plusieurs actions de solidarité.

REMERCIE en particulier les membres de la réserve citoyenne, comptant 1400 membres, qui ont fait un travail extraordinaire en garantissant aux Rueillois et Rueilloises un maximum de confort durant cette crise, notamment aux personnes fragiles.

EXPLIQUE qu'il faut se tourner très rapidement vers la transition énergétique et le développement d'une politique environnementale encore plus affirmée.

DIT que cette crise sanitaire a mis en exergue le nombre encore trop important de personnes isolées et qu'il faut accélérer la transition numérique afin d'améliorer le système de communication de la Ville.

INDIQUE que la densité de population en Ile-de-France explique le nombre élevé de cas de COVID-19 et ajoute qu'il est nécessaire de ralentir cette urbanisation constante dans le cadre de l'aménagement du territoire.

DIT qu'il transmettra cette recommandation au gouvernement car l'urbanisation des Villes est strictement encadrée par la loi.

EXPRIME le souhait de continuer à renforcer la solidarité qui s'est exprimée durant cette crise sanitaire dans toute la Ville, en améliorant la prise de contact entre les services de la Mairie et la population.

INDIQUE que de nombreuses manifestations ont été annulées ou le seront jusqu'à la fin de l'année du fait de la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

PRECISE que le forum des associations aura bien lieu cette année, dans le respect des normes sanitaires en vigueur, car il est indispensable à la vie sportive, culturelle et sociale de la Ville.

EXPLIQUE que le bulletin municipal qui sera publié fin juillet indiquera les manifestations qui pourront avoir lieu sur la Ville sans présager des futures décisions du gouvernement en matière sanitaire.

DIT qu'il se réjouit de la nomination de M. Jean CASTEX comme 1<sup>er</sup> Ministre car c'est un ami et qu'il est sérieux et compétent.

EXPRIME le souhait de pouvoir construire avec tous les membres du Conseil municipal un projet pour la Ville dans l'intérêt des Rueillois et Rueilloises, hors des querelles politiciennes.

#### **N° 50 - Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire.**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 12 ABSTENTIONS (Madame BERNARD, Monsieur CAHU, Madame HUMMLER-REAUD, Monsieur INDJIAN, Madame JAMBON, Monsieur JEANMAIRE, Madame JOLY, Madame PAPONNAUD, Monsieur PERRIN, Monsieur POIZAT, Monsieur REDIER, Monsieur RUFFAT).*

#### **N° 51 - Election des adjoints au Maire.**

*La liste ENSEMBLE POUR RUEIL est la seule liste qui a été présentée et elle a obtenu 36 suffrages. Les membres de la liste ENSEMBLE POUR RUEIL ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus adjoints au Maire.*

#### **N° 52 - Élection des délégués au Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense.**

*Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret pour les nominations au sein du conseil territorial.*

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.*

**N° 53 - Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la commission communale des finances, des affaires générales, sociales et familiales.**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 54 - Mise en place et désignation des membres de la commission de délégation de service public.**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 55 - Mise en place et désignation des membres représentant le Conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres et de la Commission des marchés publics à procédure adaptée.**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 56 - Fixation du nombre de membres siégeant au conseil d'administration du centre communal d'action sociale et élection des élus représentant le Conseil municipal.**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 57 - Désignation des membres représentant le Conseil municipal au sein du comité de direction de l'établissement public industriel et commercial "Office de tourisme de Rueil-Malmaison".**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

**N° 58 - Proposition du Conseil municipal pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.**

*Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.*

*Question diverse n°1*

M. REDIER

DEMANDE s'il est prévu une commission municipale sport, éducation et jeunesse.

M. LE MAIRE

DIT que les autres commissions permanentes seront instaurées lors du prochain Conseil municipal.

*Question diverse n°2*

Mme PAPONNAUD

SOUHAITE que les conseillers municipaux élus à la Métropole du Grand Paris (MGP) ainsi qu'au sein de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD) puissent faire état des décisions prises au sein de ces organes lors des Conseil municipaux de la Ville de Rueil-Malmaison.

M. LE MAIRE

EXPLIQUE que cette demande est légitime en ce qui concerne les décisions de la MGP car l'opposition n'est pas représentée au sein de cet organe.

DIT que pour l'EPT POLD chaque groupe est représenté au sein du Conseil de territoire et qu'il revient à chacun de ces membres de faire état des décisions prises en son sein.

## INTERVENTIONS

### M. LE MAIRE

INDIQUE que la Ville a créé une application nouvelle et gratuite « Vivre à Rueil » disponible sur Google play et Apple store, qui a vocation à proposer des services pratiques au quotidien.

DIT qu'un cycle de cinéma en plein air et gratuit aura lieu pour relancer l'activité culturelle de la Ville, en respectant les gestes barrières et le protocole sanitaire en vigueur. Trois rendez-vous sont déjà prévus les lundi 13 juillet à 22h, vendredi 24 juillet à 21h45 et lundi 31 juillet à 21h30 à l'esplanade belle rive.

INDIQUE que pour les soldes d'été du 15 au 31 juillet et dans le but d'aider les commerçants de la Ville, les conditions de circulation seront modifiées au centre-ville (place Jean Jaurès et place de l'église) avec la création d'une zone piétonne étendue.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 3 juillet 2020, à 20h23.